

# LE RÉSEAU REGIONAL DE SUIVI DES PESTICIDES DANS LES EAUX SUPERFICIELLES EN PAYS DE LA LOIRE À PARTIR DE 2012

A partir de 2012, le réseau de suivi régional compte **38 stations ou tronçons de cours d'eau\*** répartis sur 27 cours d'eau de la région. Cette extension par rapport aux années précédentes, a été faite pour permettre une meilleure couverture du territoire régional.

Il s'appuie sur différents réseaux opérationnels existants (Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS), et certains réseaux des Conseils Généraux (CG) et des structures porteuses des SAGE) et sur un réseau complémentaire CREPEPP qui a permis à la fois d'obtenir des données sur des stations non suivies et des informations supplémentaires sur les stations suivies.

Il existe de nombreux autres suivis des pesticides dans la région, qui ne sont pas utilisés dans le réseau CREPEPP,

dont l'objectif est de pouvoir faire des comparaisons interrégionales, et de bâtir des indicateurs régionaux.

Ce réseau a pour objectif d'évaluer **l'état patrimonial de la ressource en eau**.

Ont été retenus pour la constitution de ce réseau :

- au moins un point de suivi aval du principal cours d'eau de chacun des SAGE (fréquence 19),
- des points de suivi complémentaires en amont sur les plus gros cours d'eau (fréquence 12),
- un point de suivi sur les affluents ou cours d'eau secondaires les plus importants (fréquence 12).

*\* Certaines stations suivies étant proches géographiquement, elles sont assimilées à un tronçon de cours d'eau et il est admis, s'agissant de grands cours d'eau, que les résultats d'analyses obtenus sur chacune des stations peuvent être compilés.*

## LE PROTOCOLE DE SUIVI

### LES PRÉLÈVEMENTS

Chaque station fait l'objet d'au moins **12 prélèvements** par an (soit un par mois).

**Certains points font l'objet d'un suivi renforcé : 19 prélèvements** sont réalisés chaque année sur chacun des points de suivi figurant en orangé sur la carte. Ces prélèvements sont répartis selon le calendrier indicatif suivant : au moins 1 prélèvement par mois avec un renforcement du suivi au printemps et hiver, périodes pendant lesquelles les applications de pesticides ont été jugées les plus fréquentes à l'échelle de la région.

Mois	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Nombre de prélèvements	1	1	1	2	2	3	2	1	1	1	2	2

Ces prélèvements sont réalisés par les différents producteurs de données (ARS, AELB, CG, SAGE) et la CREPEPP assure les prélèvements complémentaires ou la totalité des prélèvements sur les stations non suivies sur les pesticides pour atteindre les objectifs de fréquence.

La stratégie d'échantillonnage de ce réseau ne s'appuyant pas sur la recherche des pics, les prélèvements sont systématiquement effectués de façon aléatoire, indépendamment des épisodes pluvieux et espacés d'au moins 10 jours.

### LES MOLÉCULES RECHERCHÉES

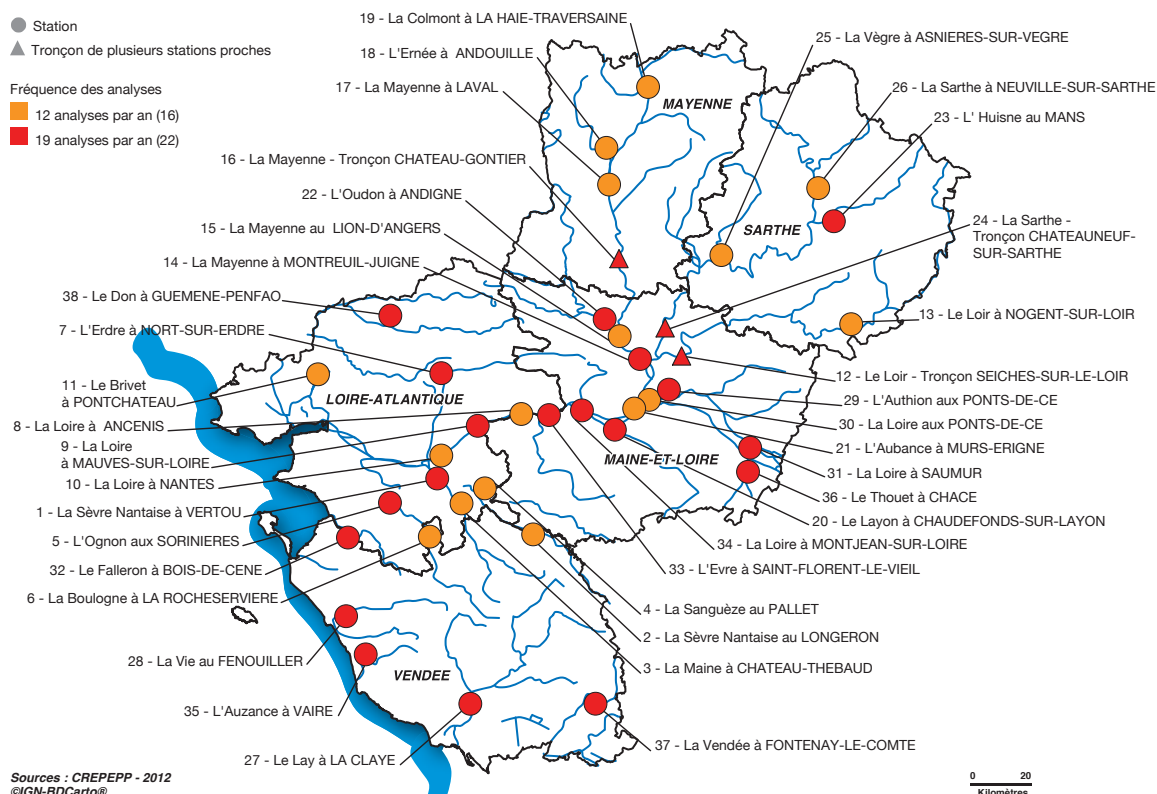
Chaque prélèvement donne lieu à la recherche d'au moins **250 molécules, pesticides ou produits de dégradation de pesticides**. La liste de molécules recherchées est variable selon les années et les producteurs de données. Elle est susceptible d'évoluer en fonction des usages (quantités de substances actives vendues chaque année) et du potentiel de transfert de chaque molécule utilisée.

## L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Par construction, le réseau régional s'appuie sur l'assemblage de données d'origines diverses, pour lesquelles le laboratoire d'analyse, la liste des molécules recherchées, la fréquence des prélèvements, etc. peuvent varier. Le travail de la CREPEPP consiste à essayer de faire converger les différents intervenants quant à leurs méthodes de

recherche de molécules, et à homogénéiser les règles de calcul dans l'exploitation des données. D'une année sur l'autre, les règles de calcul, et par voie de conséquence les résultats peuvent évoluer légèrement, dans le sens de cet effort de convergence.

# LE RÉSEAU DE STATIONS IDENTIFIÉES PAR LA CREPEPP POUR LE SUIVI DES RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES RIVIÈRES À PARTIR DE 2012



N°	SAGE	Cours d'eau	Point de suivi*	Réseau de suivi**	Code station	Dépt	
1	Sèvre Nantaise	Sèvre Nantaise	Vertou	RCS	04146000	44	
2			Le Longeron	ARS	49000402	49	
3		Maine	Château-Thébaud	RCO	04145000	44	
4		Sanguèze	Le Pallet	RCO	04143150	44	
5	Grandlieu, Logne, Boulogne	Ognon	Les Sorinières	RCO	04148587	44	
6		Boulogne	Rocheservière	CG85	04148570	85	
7	Estuaire de la Loire	Erdre	Nort-sur-Erdre	Pas de complémentarité	04146500	44	
8			Loire	Ancenis	ARS	44000001	44
9				Mauves-sur-Loire	ARS	44000087	44
10		Nantes	ARS	44000089	44		
11	Brivet	Pontchâteau	Pas de complémentarité	04149400	44		
12	Loir	Loir	Lézigné	RCO	04110000	49	
			Briollay	ARS	49000308		
			Seiches-sur-le-Loir	ARS	49000776	49	
			Durtal	ARS	49000076		
13			Nogent-sur-Loir	RCO	04108500	72	
14	Mayenne	Mayenne	Montreuil-Juigné	RCO	04132500	49	
15			Le Lion-d'Angers	ARS	49000461	49	
			Daon	ARS	53000488		
			Château-Gontier	ARS	53000389	53	
			Loigné	ARS	53000038		
			Loigné	RCO	04128490	53	
17			Laval	ARS	53000495	53	
			Changé	ARS	53000904	53	
18	Ernée	Andouillé	RCO	04125800	53		
19	Colmont	Haie-Traversaine	RCO	04123980	53		

N°	SAGE	Cours d'eau	Point de suivi*	Réseau de suivi**	Code station	Dépt
20	Layon Aubance	Layon	Chaufedonds	RCO	04134010	49
21		Aubance	Murs-Érigné	RCO	04133075	49
22	Oudon	Oudon	Andigné	RCO	04132000	49
23	Huisne	Huisne	Le Mans	ARS	72000052	72
			Le Mans	RCS	04118000	72
24	Sarthe Aval	Sarthe	Cheffes	RCO	04123000	49
			Briollay	ARS	49000309	49
			Châteauneuf-sur-Sarthe	ARS	49000260	49
			Morannes	ARS	49000266	49
25	Sarthe Amont	Vègre	Asnières-sur-Vègre	RCO	04119300	72
Sarthe		Neuville-sur-Sarthe	RCO	04115200	72	
27	Lay	Lay	La Claye	RCS	04155500	85
28	Vie et Jaunay	Vie	Fenouillier	Pas de complémentarité	04152000	85
29	Authion	Authion	Les Ponts-de-Cé	RCO	04104500	49
30			Loire	Les Ponts-de-Cé	ARS	49000795
31		Loire	Saumur	Pas de complémentarité	04102990	49
32	Baie de Bourgneuf	Falleron	Bois-de-Céné	Pas de complémentarité	04150515	85
33	Ervre Thou	Evre	Saint-Florent-le-Vieil	RCO	04135000	85
34		Loire	Montjean-sur-Loire	RCS	04134700	49
35	Auzance Vertonne	Auzance	Vairé	CG85	04153160	85
36	Thouet	Thouet	Chacé	RCO	04102500	49
37	Vendée	Vendée	Fontenay-le-Comte	CG85	04158000	85
38	Vilaine	Don	Guéméné-Penfao	RCO	04215485	44

Tronçon de cours d'eau défini par des stations proches

\*Certaines stations suivies étant proches géographiquement, elles sont assimilées à un tronçon de cours d'eau et il est admis, s'agissant de grands cours d'eau, que les résultats d'analyses obtenus sur chacune des stations peuvent être compilés. Le nom du tronçon est celui de la station centrale : Tronçon Seiches-sur-le-Loir, Tronçon Châteauneuf sur la Sarthe et Tronçon Château-Gontier sur la Mayenne.

\*\* Quand les pesticides ne sont pas suivis sur les stations d'un réseau existant, il est noté « Pas de complémentarité » : la recherche des pesticides est réalisée dans son intégralité par la CREPEPP.

